



Gray, vendredi 2 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03688

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Autres événements (Pose d'un filet pour la
récupération des algues après faucardage)****Appel à la vigilance lors du franchissement
du port de PORT SUR SAÔNE****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 02/07/2021 à 14:00

- o **Petite Saône (sur le Bief n°05 de Port-sur-Saône)**
entre les pk 372,330 et pk 366,270

Commentaire :

Pose d'un filet en rive droite du chenal navigable dans le bief N°5 de Port sur Saône au niveau de la dernière darse du port,

ceci afin de récupérer au maximum les algues issues du faucardage.

Veuillez à franchir cette zone avec la plus grande vigilance

Service(s) à contacter :

UTI Petite-Saône, 5, Quai Vergy, BP 8, 70101 GRAY CEDEX

Tél : 03 84 65 11 02

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Julien VIEILLARD